

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 265

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 60 QUINQUIES**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« le schéma d'optimisation fiscale »,

les mots :

« ledit schéma ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.